

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE du jeudi 22 juillet 2021 à 20 h 00

L'an deux mil vingt et un, le 22 juillet à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Bessé sur Brayre, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Date de convocation
13 juillet 2021

Date d'affichage
13 juillet 2021

Nombre de conseillers
En exercice 42
Présents 28
Votants 35

Étaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, M. MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, PARIS Hubert, PITOOU Jean-Philippe, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, THOIREY Isabelle, membres titulaires.

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel
M. FOUCAULT Yves
Mme GERMAIN Martine donne pouvoir à M. Christophe LEDIEU
Mme HAUSSON Françoise donne pouvoir à M. Jean Philippe PITOOU
M. JAMOIS Xavier
M. LEBERT Philippe donne pouvoir à M. Christian BORDEAU
MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT
Mme MERCIER Nadine est représentée par M. Thierry VICTOR (suppléant)
M. MÉTAIS Didier donne pouvoir à Mme Catherine MENU
M. MORIN Sébastien
M. NICOLAY Christophe
M. PLUT Jean-Claude donne pouvoir à Sergine PRIEUR
M. POTTIER Louis
Mme RENARD Candy
Mme STERBA Eleonora donne pouvoir à M. Benjamin LABURTHE TOLRA

La séance a été ouverte par Monsieur Michel LEROY, Président

1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1.1.– Election du 4eme Vice-Président,

Suite à la démission du 4eme Vice-Président en charge de la commission Finances, il est procédé à l'élection de son remplaçant.

Vote à Bulletin secret

DAVID Isabelle est élue à la majorité et immédiatement installée dans ses fonctions

1.2 - Commission finances – Modification de la composition

Démissionnaire de la Vice-Présidence Marc MERCIER émet le souhait d'être membre de la commission.

Vote à bulletin secret

Marc MERCIER est élu à la majorité des suffrages exprimés.

1.3 –Commission Locale d’Evaluation des Charges transférées- Modification des membres

Madame Frédérique GODIN, suppléante de la CLECT pour la commune de VANCE, suite à sa démission de son mandat de conseillère municipale est remplacée par Mme Caroline BOURGOIN.

1.4– Etablissement Public Foncier Local- désignation de délégués

Vu le courrier de l’EPFL entérinant l’adhésion de la Communauté de communes à L’EPFL, il faut désigner des représentants

Désignation des représentants à la majorité

Marc MERCIER, membre titulaire

Isabelle DAVID, membre suppléant

1.5 -Convention Plan de Relance-Continuité pédagogique-Appel a projets pour un socle Numérique dans les écoles élémentaires

Le ministère de l’Education nationale a attribué une enveloppe de 12 250€ pour l’investissement qui sera réalisé au bénéfice des écoles de Berfay, La Chapelle Huon, Montailly et Valennes.

Dépenses à engagées : 18047€, autofinancement à hauteur de 5755€

Le conseil communautaire, à l’unanimité accepte ce plan de financement et autorise le Président tout document relatif à ce dossier

1.6 -Vente de parcelles ZA de la Borde (Besse sur braye)

La société PLASTOLOIR souhaite acquérir les parcelles cadastrées ZH304 - 372. L’estimation domaniale fixe le prix de vente à 3.60m² HT/ m²

Le conseil communautaire délibère à l’unanimité pour la vente de ses terrains.

1.6 - Rapport du SYVALORM

Le conseil communautaire prend acte du rapport d’activité 2020 du SYVALORM.

2. AFFAIRES FINANCIÈRES

2.1 –DECISIONS MODIFICATIVES

L’assemblée a entériné à la majorité les décisions modificatives budgétaires exposées pour les budgets annexes, petite Enfance, Base de Loisirs, Habitations Légères de Loisirs, Ordures Ménagères, Aménagements de terrains ZA Pressoir 2, et budget principal.

2.2 –Petites Villes de Demain : Convention de partenariat et de financement de poste

Est présenté le projet de convention partenariale à signer par les 3 communes bénéficiaires (Bessé sur Braye, Saint Calais et Vibraye) du dispositif PVD.

Approbation à l’unanimité pour la signature de cette convention partenariale

2.3 -OPAH Attribution de subventions aux particuliers

Conformément à la délibération n°2021 0328, relatives aux aides propres attribuées par la communauté de communes aux particuliers réalisant des travaux autonomie dans le cadre de l’OPAH, Le conseil communautaire, a l’unanimité d’octroyer les subventions aux particuliers listés, sous réserve de la réalisation conforme des travaux.

Information du Président – Prochaine date à retenir :

Conseil communautaire : 14 septembre à 20 h00 (Val-d’Etangson)

Levée de séance à 22h 15

A Saint Calais, le 26 juillet 2021

Le Président,

Michel LEROY

